



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense

Réponse de la Ministre de la Défense et du Ministre des Finances à la question parlementaire n° 215 du 22 janvier 2024 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Il y a lieu de rappeler que l'objectif auquel il est fait référence a été fixé par le gouvernement précédent en vue du Sommet de l'OTAN à Vilnius les 11 et 12 juillet 2023. Cette décision a été confirmée dans le cadre de l'accord de coalition 2023-2028.

L'effort de défense sera porté à un pourcent du produit intérieur brut (PIB) jusqu'en 2028. Il évoluera à moyen terme à la hauteur de deux pourcents du revenu national brut (RNB). La Défense, en étroite collaboration avec les autres départements ministériels concernés, est en train d'élaborer une feuille de route à ce sujet qui sera présentée en amont du Sommet OTAN de juillet 2024 à Washington.

La mise en place du bataillon binational belgo-luxembourgeois sera au cœur de l'effort de défense des années à venir. En ligne avec les lignes directrices établies à l'horizon 2035, la Défense luxembourgeoise continuera également à développer ses capacités militaires dans les domaines air, cyber et espace.

Luxembourg, le 20 février 2024.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes